

Date

No. de soumission OJS

Nom de l'auteur

Titre de la chronique

Titre de l'article

CHAQUE AUTEUR doit remplir et **signer** ce formulaire et apposer ses **initiales manuscrites** au bas de chacune des pages.

TRANSMISSION DU DOCUMENT

1. Rendez-vous sur pharmactuel.com et connectez-vous à votre compte
2. Dans le dossier de votre manuscrit sur OJS, dans la section « Soumission », téléverser le formulaire en version PDF (choisir « Fichier supplémentaire » comme type de fichier dans le menu déroulant).

Exceptionnellement, le formulaire peut être transmis par courriel à :
coordonnateur@pharmactuel.com

DIVULGATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

INSTRUCTIONS

Le but de ce formulaire est de fournir aux lecteurs de votre manuscrit des renseignements au sujet de vos autres intérêts pouvant influencer la façon dont ils perçoivent et interprètent votre travail. Le formulaire contient une programmation permettant un affichage approprié de données. Chaque auteur doit soumettre un formulaire distinct et est responsable de l'exactitude et de l'intégralité des renseignements fournis. Le formulaire comprend quatre parties.

1. Renseignements signalétiques

Indiquez votre nom complet. Si vous n'êtes PAS l'auteur principal, veuillez cocher la case « non », puis entrer le nom de l'auteur principal dans l'espace qui s'affiche. Fournissez les renseignements demandés au sujet du manuscrit. Vérifiez le numéro du manuscrit, puis entrez-le.

2. Travail à l'étude pour une éventuelle publication

Dans cette section, vous devez répondre à des questions concernant le travail que vous souhaitez voir publier. L'échéancier de ce rapport est le même que celui du travail, soit de la conception et de la planification initiales jusqu'à maintenant. Les renseignements demandés se rapportent aux ressources que vous avez reçues, directement ou indirectement (par l'entremise de votre institution), pour vous permettre de terminer votre travail. Cocher « Non » signifie que vous n'avez reçu aucun soutien financier d'une tierce partie, c'est-à-dire que votre travail était financé par la même institution qui paye votre salaire et que cette institution n'a pas reçu de fonds de tiers pour vous payer. Si vous – ou votre institution – avez reçu des fonds d'une tierce partie pour financer votre travail, comme d'un organisme gouvernemental subventionnaire, d'une organisation philanthropique ou d'une entreprise commanditaire, veuillez remplir les cases appropriées pour indiquer le type de soutien financier reçu et à qui il a été remis : à vous, à votre institution ou au deux.

3. Activités financières pertinentes en dehors du travail soumis

Dans cette section, vous devez répondre à des questions concernant vos relations financières avec des entreprises du domaine biomédical pouvant être perçues comme ayant influencé ou qui donnent l'impression de pouvoir influencer ce que vous avez écrit dans le travail soumis. Vous devez déclarer les interactions avec TOUTE entreprise que l'on pourrait considérer comme étant pertinente, même de façon générale, au travail que vous avez soumis. Par exemple, si votre article traite d'essais effectués sur un antagoniste du récepteur du facteur de croissance

épidermique (R-EGF) dans les cas de cancer du poumon, vous devez signaler toute association avec des entreprises poursuivant des stratégies de diagnostic ou thérapeutiques pour traiter le cancer en général, non seulement celles concernant le R-EGF ou le cancer du poumon.

Déclarez toute source de revenus que l'on vous a remis (ou attendez de recevoir), à vous ou à votre institution en votre nom, au cours des 36 mois précédant la soumission de votre travail, c'est-à-dire toute somme d'argent provenant de sources ayant un lien avec le travail soumis, non seulement la somme reçue de l'entreprise qui commanditait la recherche. Veuillez noter que vos interactions avec le commanditaire du travail, qui ne sont pas en lien avec le travail, doivent également être mentionnées. En cas de doute sur la nature d'une relation, il est préférable de la déclarer.

En ce qui concerne les subventions reçues dans le cadre de travaux effectués en dehors de l'article soumis, vous devez divulguer UNIQUEMENT le financement provenant d'entreprises pouvant donner l'impression de bénéficier financièrement de la publication du travail, comme les entreprises pharmaceutiques ou les fondations financées par des entreprises ayant potentiellement des intérêts financiers dans le résultat. Les sources de financement public, comme les organismes gouvernementaux, les organisations philanthropiques ou les établissements scolaires, n'ont pas besoin d'être déclarées. Par exemple, si un organisme gouvernemental a commandité une étude à laquelle vous avez participé et qu'une entreprise pharmaceutique a fourni des médicaments, vous n'avez qu'à mentionner l'entreprise pharmaceutique.

4. Autres relations

Utilisez cette section pour signaler toute autre relation ou activité que les lecteurs pourraient percevoir comme ayant eu une influence ou qui donne l'impression d'avoir eu une influence sur ce que vous avez écrit dans le travail soumis.

Divulgateion de conflits d'intérêts potentiels, de recours à l'intelligence artificielle et licence de droit d'auteur

SECTION 1. RENSEIGNEMENTS SIGNALÉTIQUES

Prénom

Nom

Êtes-vous l'auteur principal ? Oui Non

Date d'entrée en vigueur

SECTION 2. TRAVAIL À L'ÉTUDE POUR UNE ÉVENTUELLE PUBLICATION

Est-ce qu'une tierce partie vous a offert, à vous ou à votre institution, des paiements ou des services (y compris, mais sans s'y limiter, des subventions, un comité d'évaluation des données, des plans d'étude, de l'aide pour la préparation du manuscrit, des analyses statistiques, etc.) relatifs à tout aspect du travail soumis, et ce, à n'importe quel moment?

Remplissez chaque colonne en cochant « Non » ou en fournissant les renseignements requis.

TRAVAIL À L'ÉTUDE POUR UNE ÉVENTUELLE PUBLICATION

TYPE	NON	SOMMES REÇUES	SOMMES REÇUES PAR VOTRE INSTITUTION*	NOM DE L'ENTREPRISE	COMMENTAIRES**
1. Subvention					
2. Honoraires de conseil					
3. Soutien pour déplacement à des réunions aux fins de l'étude ou autre					
4. Honoraires pour la participation à des activités de révision, comme des comités d'évaluation des données, des analyses statistiques, des comités des critères d'évaluation et autres de ce genre					
5. Paiement pour la rédaction ou la révision du manuscrit					
6. Provision pour de l'aide à la rédaction, des produits médicaux, de l'équipement ou du soutien administratif					
7. Autres					

* Sommes que votre institution a reçues pour vos efforts concernant cette étude.

** Utilisez cette section pour fournir toute explication nécessaire.

SECTION 3. ACTIVITÉS FINANCIÈRES PERTINENTES EN DEHORS DU TRAVAIL SOUMIS

Remplissez les cases appropriées dans le tableau pour indiquer si vous avez des liens financiers (peu importe le montant de la compensation) avec des entreprises, comme il est décrit dans les instructions. Vous devez signaler tous les liens existants pendant les 36 mois précédant la soumission.

Remplissez chaque colonne en cochant « Non » ou en fournissant les renseignements requis.

ACTIVITÉS FINANCIÈRES PERTINENTES EN DEHORS DU TRAVAIL SOUMIS

TYPE DE LIEN (EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)	NON	SOMMES REÇUES	SOMMES REÇUES PAR VOTRE INSTITUTION*	ENTREPRISE	COMMENTAIRES
1. Participation à un conseil					
2. Consultation					
3. Emploi					
4. Témoignage d'expert					
5. Subventions/subventions en attente					
6. Paiements pour des conférences, y compris les services du bureau des conférenciers					
7. Paiement pour la préparation du manuscrit					
8. Brevets (prévus, en attente ou émis)					
9. Redevances					
10. Paiement pour le développement de présentations éducatives					
11. Actions/options d'achat d'actions					
12. Déplacement/hébergement/dépenses pour réunions non reliées aux activités mentionnées**					
13. Autre (privilégier une divulgation complète)					

* Sommes que votre institution a reçues pour vos efforts concernant cette étude.

** Si vous avez déclaré une consultation au point 2, il n'est pas nécessaire de mentionner dans cette colonne les déplacements y étant relatifs.

SECTION 4. AUTRES RELATIONS

Y a-t-il d'autres relations ou activités que les lecteurs pourraient percevoir comme ayant eu une influence ou qui donnent l'impression d'avoir eu une influence sur ce que vous avez écrit dans le travail soumis?

Non, il n'existe aucune autre relation/condition/circonstance pouvant présenter un conflit d'intérêts.

Oui, les relations/conditions/circonstances suivantes sont présentes (expliquez ci-dessous) :

Au moment d'accepter le manuscrit, les revues demanderont aux auteurs de confirmer et, si nécessaire, de mettre à jour leur déclaration. À l'occasion, les revues peuvent demander aux auteurs de déclarer davantage de renseignements par rapport aux relations signalées.

Les quatre premières sections du document ont été traduites de l'anglais du formulaire de l'ICMJE pour la divulgation de conflits d'intérêts potentiels, avec la permission de l'International Committee Medical Journal Editors. *Pharmactuel* a préparé cette traduction avec le soutien financier de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec. L'ICMJE n'a pas endossé ni approuvé le contenu de cette traduction. La version officielle du formulaire de l'ICMJE pour la divulgation de conflits d'intérêts potentiels se trouve au www.ICMJE.org. Lorsqu'ils utilisent des citations, les utilisateurs doivent citer la version officielle du document.

DÉCLARATION DE RECOURS À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE

Il est attendu qu'il y ait une augmentation du recours à une intelligence artificielle (IA) générative ou à des technologies assistées par l'IA en rédaction scientifique. Ces technologies ne sont toutefois pas dotées de sens logique ni éthique ou de pensée critique. Les articles scientifiques générés par l'IA peuvent être inexacts et leurs répercussions cliniques pourraient compromettre la sécurité des patients. Bien que le recours à l'IA générative ne soit pas interdit, *Pharmactuel* souhaite encadrer son utilisation dans une optique de transparence et afin de préserver la confiance du lectorat. Si elle est utilisée, l'IA générative devrait servir à optimiser le travail et sa qualité et en aucun cas se substituer au jugement humain. Une relecture humaine devrait toujours être effectuée afin de s'assurer de la justesse et de la véracité des propos. Malgré l'utilisation de l'IA générative, les auteurs doivent s'assurer de répondre aux critères de paternité d'un article (voir politiques éditoriales) et pouvoir offrir les garanties nécessaires à l'A.P.E.S. (section suivante). Les auteurs doivent divulguer l'utilisation d'IA au lectorat, et assumer l'entière responsabilité de leur manuscrit.

Un outil d'intelligence artificielle générative ou de technologie assistée par l'IA a-t-il été utilisé dans le cadre de la préparation et la rédaction de ce manuscrit ?

Oui Non

Nommer le(s) outil(s) utilisé(s) :

À quelle(s) fin(s) l'IA a-t-elle été utilisée :

- Assistance dans le processus de recherche
- Amélioration de la lisibilité et de la clarté du texte
- Conception d'images et de figures

Autre (veuillez préciser) :

Divulgateion

Je comprends que le recours à l'IA générative sera divulgué à la fin de l'article (voir les formulations de divulgation prévues dans le document *Renseignement pour les auteurs*).

LICENCE EXCLUSIVE DE DROIT D'AUTEUR POUR PUBLICATION D'UN ARTICLE SOUMIS À PHARMACTUEL

Nous vous demandons de prendre connaissance de la *Licence exclusive de droit d'auteur pour publication d'un article soumis à Pharmactuel*, qui précise votre engagement en tant qu'auteur. Nous vous prions de déposer une copie de cette licence, dûment remplie et signée, directement sur OJS dans les fichiers supplémentaires. S'il s'agit d'un article dont les auteurs sont multiples, **chacun des auteurs** devra remplir et signer un formulaire. Il est impératif d'obtenir votre consentement écrit avant de poursuivre les étapes de publication.

Titre proposé pour l'article (ci-après « l'article »)

Nom de l'auteur (ci-après l'auteur ») :

Droits conférés par la licence

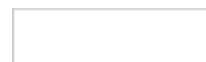
L'auteur accorde, de manière exclusive et irrévocable à l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (ci-après « l'A.P.E.S. »), éditeur de *Pharmactuel*, l'ensemble des droits d'auteur qu'il détient sur l'article mentionné en titre (et toutes annexes ou suppléments pouvant s'y rapporter) ou qu'il pourrait détenir en vertu de toute loi du Québec et du Canada ou de toute convention internationale.

L'A.P.E.S. a, de ce fait, le droit exclusif de produire, reproduire, publier, traduire dans une autre langue, diffuser, rendre public par voie de télécommunication, archiver, adapter, résumer et utiliser l'article de quelque façon que ce soit, pour tout usage et sur tout support connu ou par la suite développé.

L'auteur devra en conséquence obtenir la permission de l'A.P.E.S. pour la reproduction de tout texte, figure, tableau ou illustration tirés de cet article. L'utilisation, en tout ou en partie, de l'article à toutes fins devra également être approuvée par l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. peut de plus transférer les droits visés par la présente licence, en tout ou en partie, à toute personne physique ou morale.

Le droit d'adaptation comprend notamment le droit d'apporter toutes corrections orthographiques ou de syntaxe ou toute modification nécessaire à une meilleure compréhension de l'article par ses lecteurs et internautes. L'auteur ne pourra considérer ces modifications



comme portant atteinte à l'intégralité de l'article s'il n'a pas exprimé son désaccord par écrit (télécopieur ou courrier électronique uniquement) dans un délai de 5 jours ouvrables de la réception de l'article révisé.

Durée de la licence

L'auteur accorde à l'A.P.E.S. l'ensemble de ses droits d'auteurs, à l'égard de chacun des documents sur lesquels porte la licence, pour toute la durée du droit d'auteur, et pour toute prolongation pouvant être prévue par la suite, sans restriction de territoire.

La présente licence entre en vigueur à la date de sa signature.

Advenant que l'A.P.E.S. ne publie pas l'article mentionné ci-dessus dans *Pharmactuel* dans les douze (12) mois qui suivent la date d'acceptation du manuscrit pour publication, la présente licence devient caduque.

Considérations monétaires

Il est entendu que la présente licence est consentie gratuitement et que l'auteur ne recevra aucune rémunération en contrepartie.

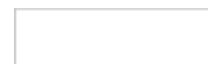
Droits moraux de l'auteur

L'A.P.E.S. veille au respect du droit moral de l'auteur et s'engage à mentionner le nom de l'auteur lors de toute exploitation de l'article visé par la présente licence.

Garanties données par l'auteur

L'auteur garantit à l'A.P.E.S. :

- qu'il a contribué de façon importante à l'article soit en participant à sa rédaction, en émettant des commentaires pour améliorer le contenu ou en participant à la collecte, à l'analyse ou à l'interprétation des données, et qu'il en a approuvé la version finale;
- que l'article est une œuvre originale;
- qu'il a obtenu toutes les autorisations nécessaires pour la reproduction de tout texte, diagramme, tableau, figure, photo ou tout autre élément repris dans l'œuvre et pouvant faire l'objet de droit d'auteur;
- qu'il détient tous les droits d'auteur touchant l'article mentionné ci-dessus et que, notamment, il a le droit d'octroyer la présente licence de droit d'auteur;
- que l'article n'est pas une œuvre illégale et, entre autres, que les informations qui y sont contenues sont exactes, qu'il ne porte pas atteinte à la réputation ou à la vie privée d'une personne, qu'il n'est pas diffamatoire, vexatoire ni ne contrevient à une loi en vigueur;



- que cet article n'a pas été soumis pour publication auprès d'un autre éditeur, qu'aucune entente de publication n'est actuellement pendante, que l'article n'a jamais été publié auparavant dans une autre revue pharmaceutique ou une autre publication, sur tout support, et qu'il n'a jamais été soumis pour publication par *Pharmactuel* par le passé ;
- qu'il a obtenu la permission de publier les noms des personnes mentionnées dans la section « Remerciements »;
- qu'il n'y a aucun recours, poursuite, réclamation ou demande de la part de toute personne relativement aux droits dont il garantit être le détenteur ;
- qu'il s'engage à ce sujet à prendre fait et cause pour l'A.P.E.S. contre tout recours, poursuite, réclamation ou demande relativement à l'objet de la *Licence de droit d'auteur pour publication d'un article soumis au Pharmactuel* et, le cas échéant, à indemniser celle-ci pour tout dommage.

Lois applicables

Cette licence est régie par les lois applicables dans la province de Québec et au Canada.

J'AI PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS DE LA PRÉSENTE LICENCE, J'EN COMPRENDS LES CONSÉQUENCES ET JE LES ACCEPTE DANS LEUR TOTALITÉ.

Nom de l'auteur

Auteur principal

(veuillez SVP cocher)

Coordonnées

Téléphone (travail)

Téléphone (maison)

Courrier électronique

Signature

Signature **manuscrite**
obligatoire